



BARÈME 2022 GESTION LOCATIVE

NOS PRESTATIONS <i>En % HT des encaissements</i>	TRANQUILITÉ	SÉRÉNITÉ
	6%	8%
MANDAT DE GESTION Nous constituons votre dossier et collectons l'ensemble des pièces nécessaires à la rédaction de votre mandat de gestion. Nous visitons votre bien et saisissons les données au sein de notre logiciel informatique.	●	●
REPORTAGE PHOTOS Nous faisons intervenir un photographe professionnel qui saura mettre votre bien en valeur.	●	●
SERVICE MARKETING A la remise en location, votre bien sera entre les mains de notre service marketing qui mettra tout son savoir faire en œuvre pour une relocation dans les meilleures conditions et délais.	●	●
ASSISTANCE JURIDIQUE Votre mandat de gestion vous offre l'accès à tous moments à notre service juridique.	●	●
ACCOMPAGNEMENT LOCATIF Nous accompagnons, sensibilisons et responsabilisons votre locataire au maintien et respect de ses obligations	●	●
ÉCHÉANCES DE LOYER Nous émettons chaque mois avis d'échéance et quittances auprès de votre locataire. Nous collectons et encaissons vos loyers et provisions pour charges.	●	●
SUIVI DES RÉGLEMENTS En cas d'impayé de loyer, nous émettons une lettre de relance simple et une 1ère relance en recommandé.	●	●
RÉVISION ANNUELLE DES LOYERS Nous réévaluons chaque année votre loyer à la date anniversaire du bail en fonction de la variation des index publiés par l'INSEE.	●	●
CHARGES LOCATIVES Chaque année, nous régularisons les provisions pour charges versées par votre locataire. A réception de votre Avis de Taxes Foncières que vous nous aurez fait parvenir, nous récupérons également auprès de lui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.	●	●
DÉPART DU LOCATAIRE Nous accusons réception du congès et le signalons aux différents organismes concernés. Nous réalisons l'état des lieux de sortie et soldons le compte locatif au remboursement du dépôt de garantie, déduction faite des retenues éventuelles.	●	●
COMPTE-RENDU DE GÉRANCE SEMESTRIEL Au terme de chaque trimestre nous établissons votre rapport de gérance et vous versons les fonds perçus.	●	●
GESTION DES CONTRATS Nous actualisons chaque année l'assurance risques locatifs auprès de votre locataire. Nous nous chargeons au besoin, de la gestion des entretiens de chaudière, fournisseurs d'énergie, entretien des parties communes pour les immeubles en monopropriété.	●	●
RÉPARATIONS URGENTES Vous nous autorisez à faire intervenir une entreprise pour toutes réparations urgences inférieures à 150€ TTC.	●	●
ACOMPTES MENSUELS Les fonds perçus vous sont versés mensuellement le 20 de chaque mois.	●	



BARÈME GESTION LOCATIVE

	SIMPLICITÉ 7%	TRANQUILITÉ 8%	SÉRÉNITÉ 9%	HORS FORFAIT
ACOMPTE MENSUELS Souhaitez-vous que les fonds perçus vous soient versés mensuellement?	-	●	●	-
CHARGES DE COPROPRIÉTÉ Souhaitez-vous que nous nous chargions de régler vos charges de copropriété auprès du syndic de votre immeuble?	-	●	●	-
DIAGNOSTICS TECHNIQUES Nous mettons à jour le dossier de diagnostics techniques obligatoires à la remise en location.	-	●	●	30 € TTC
TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT Nous nous chargeons de la maîtrise d'œuvre de tous travaux dont le montant est inférieur à 2000€ TTC.	-	●	●	108 € TTC PAR DOSSIER
RECouvreMENT LOYERS IMPAYÉS - GLI Nous traitons le dossier contentieux de votre locataire défaillant garanti auprès de l'assurance loyers impayés.	-	●	●	90 € TTC PAR DOSSIER
RECouvreMENT LOYERS IMPAYÉS - HORS GLI Nous traitons le dossier en recouvrement de votre locataire défaillant (frais d'huissier et d'avocat à votre charge)	-	-	●	90 € TTC PAR DOSSIER
SINISTRE En cas de sinistre, nous veillons à l'intégralité des démarches administratives, techniques et financières.	-	-	●	210 € TTC PAR DOSSIER
DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS Nous établissons le relevé des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus fonciers.	-	-	●	75 € TTC PAR AN ET PAR LOT PRINCIPAL
VISITE CONSEIL Nous réalisons un pré-état des lieux de sortie.	-	-	●	30 € TTC
GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION Nous nous chargeons de la maîtrise d'œuvre de tous travaux dont le montant est supérieur à 2000€ TTC.	-	-	●	210 € TTC PAR DOSSIER
HORS GEL Nous nous chargeons de la mise hors gel de votre bien en cas de vacance locative hivernale (frais et abonnement fournisseur à votre charge)	-	-	-	30 € TTC
ACTE DE GESTION OCCASIONNEL EXCEPTIONNEL Hors barème (Taux horaire)	-	-	-	90 € TTC

BUTT CROISILLE IMMOBILIER
15 Avenue du XXème Corps
54000 NANCY
03 57 80 11 80

contact@buttcroisilleimmobilier.com

SARL au capital de 1 500 € - SIRET 794 423 350 R.C.S NANCY - Code APE 6831Z

Carte Professionnelle : CPI 5401 2017 000 021 860 - Préfecture de Meurthe et Moselle - Garantie Financière: GALIAN 89 rue de
La Boétie 75008
PARIS - T. 120 000 €

buttcroisilleimmobilier.com